



CONGRES MONDIAL AMAZIGH

**ⴰⵔⴰⵎⴰⵏ ⴰⵎⴰⵣⵉⵖ ⴰⵎⴰⵣⵉⵖ
AGRAW AMADLAN AMAZIGH**

CMA BP 124 – 108, rue Damremont 75018 Paris, France

<http://www.congres-mondial-amazigh.org> – congres.mondial.amazigh@wanadoo.fr

Nations Unies

Convention internationale pour l'élimination de toute forme de discrimination raciale

94^{ème} session

du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale

20 novembre – 8 décembre 2017

Palais Wilson, Genève

Rapport alternatif du CMA

Discriminations à l'encontre des Amazighs d'Algérie

Préambule

Le Congrès Mondial Amazigh (CMA) est une ONG internationale de défense des droits du peuple amazigh. Afin de préparer ce rapport parallèle au rapport périodique présenté par le gouvernement algérien, le CMA s'est appuyé essentiellement sur les comptes-rendus de ses membres ainsi que sur les plaintes et les informations qui lui sont directement transmises par les citoyens et les organisations de la société civile. Ces informations et plaintes individuelles sont vérifiées par les membres du CMA dans le pays. Les rédacteurs du rapport ont également puisé leurs informations dans les textes législatifs et administratifs algériens ainsi que les publications, y compris la presse.

Introduction

Les Amazighs (Berbères) sont le peuple autochtone du nord de l'Afrique, disposant d'une langue, d'une culture et d'une histoire propres. «Amazigh» est le nom que se sont donnés les Amazighs à eux-mêmes et qui signifie «homme libre». Le mot berbère vient du latin «barbarus», utilisé par les Romains pour désigner les populations qui ne parlaient pas leur langue. Les arabes l'ont repris et transformé en «barbar» avant que les français ne le traduisent en «berbère». La présence des Amazighs dans les pays de Tamazgha (nord de l'Afrique) remonte à plus de 12000 ans. Au cours des siècles, ils ont affronté d'innombrables invasions : Phéniciens, Romains, Vandales, Byzantins, Arabes, Espagnols, Italiens, Ottomans, Français, qui se sont succédés sur le sol nord-africain depuis le 10ème siècle avant J-C. Les périodes d'occupation furent plus ou moins longues: Plus de 5 siècles pour les Romains à 130 ans pour les Français. Arrivés dans le sillage des phéniciens 10 siècles avant l'ère chrétienne, les Juifs sont le seul peuple à s'être introduit et installé dans cette région sans violence.

Sur le plan des croyances religieuses, les Amazighs ont successivement connu l'animisme, le paganisme, le judaïsme, le christianisme et l'islam. Mais quelle que soit la religion adoptée, celle-ci n'est jamais pratiquée de manière dogmatique mais toujours adaptée aux valeurs de liberté, de tolérance et de non-violence qui caractérisent ce peuple.

Tamazight, la langue amazighe, existe depuis la plus haute antiquité. Elle dispose d'un système d'écriture original, tifinagh, utilisé et préservé à ce jour. Depuis quelques décennies, tous les groupes amazighs se sont réapproprié cette écriture ancestrale. Actuellement la langue amazighe est parlée par environ 30 millions de locuteurs au nord de l'Afrique (de l'oasis de Siwa en Egypte, au Maroc en passant par la Libye, la Tunisie, l'Algérie, le Niger, le Mali, le nord du Burkina-Faso, la Mauritanie) et dans la diaspora (Europe et Amérique du nord principalement).

A l'origine, les Amazighs occupaient un immense territoire allant de l'Egypte jusqu'à l'Archipel Canarien et des rives de la Méditerranée jusqu'à celles du fleuve Niger. Depuis, l'espace amazighophone s'est inexorablement rétréci au fur et à mesure qu'ont été imposées les langues des envahisseurs. L'arabisation de l'Afrique du Nord entamée au 7ème siècle, se poursuit aujourd'hui inexorablement à la faveur des politiques d'assimilation forcée pratiquées par les Etats à l'encontre des Amazighs. Cependant, même lorsqu'ils ont perdu l'usage de leur langue comme dans l'Archipel Canarien, les Amazighs restent fermement attachés à leur identité ancestrale.

Les peuples amazighs sont aujourd'hui répartis principalement entre le Maroc (environ la moitié de la population totale amazighe) et l'Algérie (le tiers). Le reste se répartit entre la Tunisie, la Libye, Siwa (Egypte), l'Archipel Canarien et les populations Touaregs (Niger, Mali, Burkina-Faso et Mauritanie). En rapport à la population de chaque Etat, les amazighophones représentent les 2/3 de la population du Maroc et 1/3 de la population algérienne, soit environ 13 millions de personnes.

En Algérie, les Amazighs occupent principalement les régions de Kabylie (territoire amazighophone le plus important d'Algérie, se trouve à l'est d'Alger et compte entre 6 et 8 millions de Kabyles), l'Aurès, pays des Chawis, occupe le grand Est de l'Algérie jusqu'à la frontière algéro-tunisienne (3 millions), le Chenoua à

l'Ouest d'Alger, le Sahara (Mozabites, Touaregs...), les Ait-Snous dans la région de Tlemcen et le long de la frontière avec le Maroc. Il existe également des centaines de communautés amazighes comptant quelques centaines à quelques milliers de personnes, réparties sur tout le territoire algérien (voir carte en annexe).

Il est à noter que les Etats du nord de l'Afrique, dont l'Algérie, refusent de publier les statistiques démographiques officielles concernant les populations amazighes, malgré les demandes répétées des organes des Traités de l'ONU, notamment le Comité des droits de l'homme (CCPR), le Comité pour l'élimination des discriminations raciales (CERD) et le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CESCR). Les chiffres que nous présentons dans ce rapport sont basés sur nos estimations des populations amazighophones dans les différents territoires et sur la base de l'auto-identification.

Refus de reconnaissance du statut de peuple autochtone aux Amazighs

L'Algérie a adopté la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et a voté en faveur de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Cependant, L'Etat algérien refuse toujours de reconnaître le statut autochtone des Amazighs d'Algérie réclamé depuis plus de 20 ans par le Congrès Mondial Amazigh. Lorsque le gouvernement algérien est interrogé notamment par les organes compétents de l'ONU, il répond : « il n'y a pas d'autochtones en Algérie ». Pourtant, les Amazighs de ce pays présentent tous les critères et les caractéristiques qui permettent d'affirmer qu'ils sont bien autochtones : Ils s'auto-identifient comme tels, ils ont une langue et une culture spécifiques, ils forment le peuple premier de cette région, ils subissent la domination, l'oppression, la marginalisation et les discriminations d'un Etat au service du autre groupe dominant (les Arabes). Devant l'évidence que les Amazighs forment le peuple autochtone d'Algérie (et de tout le nord de l'Afrique), les responsables algériens changent parfois de réponse en déclarant : « nous sommes tous des autochtones ». Dans ce cas, le gouvernement algérien devrait logiquement affirmer que l'Algérie est amazighe, que tous les Algériens sont des Amazighs et par conséquent il devrait immédiatement mettre un terme à l'oppression, à la marginalisation et aux discriminations infligées aux Amazighs et mettre en œuvre une vigoureuse politique de promotion de l'amazighité dans tous les domaines.

Reconnaissance factice de la langue et de la culture amazighes

Dans son préambule, la nouvelle Constitution algérienne adoptée en 2016¹, mentionne dans un paragraphe, « les composantes fondamentales de son identité que sont l'Islam, l'Arabité et l'Amazighité » mais dans un autre paragraphe, l'Algérie est présentée comme une « terre d'Islam, partie intégrante du Grand Maghreb, pays arabe, méditerranéen et africain ». On observe qu'en l'espace de quelques lignes, l'Algérie a perdu son « amazighité », ce qui témoigne de cette absence permanente de volonté sincère des autorités algériennes de reconnaître et de promouvoir l'identité amazighe de ce pays. Or, quel progrès peut-on attendre lorsqu'il n'y a pas de volonté politique ? Ce qui est accordé par une main est vite repris par l'autre main.

Sur le plan linguistique, après la révolte populaire en Kabylie au printemps 2001 suivie d'une répression sanglante qui a fait 126 morts, une réforme constitutionnelle a été adoptée en 2002, permettant d'introduire un article 3 bis qui stipulait que « Tamazight est également langue nationale. L'Etat oeuvre à sa promotion et à son développement dans toutes ses variétés linguistiques en usage sur le territoire national ». Suivant l'exemple du Maroc qui a reconnu le statut de langue officielle à la langue amazighe en 2011, l'Algérie a adopté une nouvelle Constitution en 2016 dont l'article 4 énonce que « Tamazight est également langue nationale et officielle. L'Etat oeuvre à sa promotion et à son développement dans toutes ses variétés linguistiques en usage sur le territoire national ». Le texte ajoute que « les modalités d'application de cet article sont fixées par une loi organique ». Et depuis 2016, il n'y a aucun projet de loi

¹ www.joradp.dz/trv/fcons.pdf

organique prévu au sujet de la mise en œuvre du caractère officiel de la langue amazighe et en même temps, tous les textes législatifs et administratifs qui excluent la langue amazighe demeurent en vigueur, notamment :

- La loi 91-05 du 16 janvier 1991² portant "généralisation de la langue arabe". D'après cette loi, seule la langue arabe est admise dans tous les espaces officiels et publics, y compris politiques et associatifs. Ce texte, est sans doute l'une des lois les plus répressives au monde dans ce domaine.

- L'ordonnance 05-07 du 23 août 2005³ relative à l'enseignement privé stipule que : "L'enseignement est assuré obligatoirement en langue arabe dans toutes les disciplines et à tous les niveaux d'enseignement ». L'enseignement de la langue et/ou en langue amazighe est donc interdit.

- La loi 08-09 du 25 février 2008⁴ relative au code de procédure civile et administrative énonce : "Les procédures et actes judiciaires [...] doivent, sous peine d'être irrecevables, être présentés en langue arabe. Les documents et pièces doivent, sous peine d'irrecevabilité, être présentés en langue arabe ou accompagnés d'une traduction officielle. Les débats et les plaidoiries s'effectuent en langue arabe"... Cette loi exclut de fait la langue amazighe des Tribunaux et en conséquence, les justiciables et les témoins amazighophones qui ne maîtrisent pas la langue arabe ne peuvent pas s'exprimer et au mieux, sont obligés de recourir à un traducteur privé, si le juge l'accepte.

- Les Codes de la Commune et de la Wilaya⁵ imposent aux élus locaux et aux fonctionnaires territoriaux d'utiliser uniquement la langue arabe comme langue de travail et de correspondance.

D'une manière générale, on constate que le statut de « langue officielle », n'a permis aucun progrès dans la promotion et l'utilisation de la langue amazighe qui demeure reléguée à un rang inférieur puisque la langue arabe reste la seule « vraie » langue officielle et la langue « sacrée » de l'Islam, religion de l'Etat.

L'Algérie officielle ne veut pas reconnaître et assumer de manière effective, sincère et positive son histoire et sa diversité humaine et culturelle. Au contraire elle combat cette diversité en pratiquant un apartheid anti-amazigh.

Pratiques discriminatoires et amazighophobes

La législation, les propos racistes de certains membres du gouvernement⁶, le comportement discriminatoire de l'administration et de la justice, se traduisent par le racisme et les discriminations anti-Amazighs dans tous les domaines (politique, économique, social, culturel, linguistique). Les Kabyles sont particulièrement la cible du pouvoir d'Alger car c'est le peuple amazigh qui résiste avec le plus de détermination à l'assimilation forcée, à la politique de dépersonnalisation et aux abus de pouvoir. Considéré par les gouvernements comme « ennemi public numéro 1 », le peuple Kabyle subit en conséquence une politique implacable de répression, d'interdits de réunion et d'expression, l'appauvrissement des populations et l'encouragement délibéré de l'insécurité qui étouffe les activités économiques, sociales et culturelles des habitants de ce territoire.

Depuis les révoltes populaires des Kabyles en 1994 et au printemps 2001 durant lequel les gendarmes ont tué 126 personnes, la Kabylie découvre des phénomènes inconnus jusqu'alors : attentats, kidnappings, faux barrages, rackets, séquestrations, menaces de morts, agressions, vols en plein jour, drogue, islamisation effrénée, destruction du patrimoine naturel et culturel, militarisation...etc. Aucune infraction ou

² <http://admi.net/world/dz/loi91-05.html>

³ http://www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p_lang=fr&p_isn=71590&p_country=DZA&p_count=1096

⁴ www.joradp.dz/trv/fpcivil.pdf

⁵ <http://lexalgeria.free.fr/wilaya.htm>

⁶ Le 14 mars 2014, sur la chaîne Annahar TV, Abdelmalek Sellal, Premier Ministre, a déclaré : «Nous autres à Constantine quand on veut parler des Chawis on dit Hacha naâmat rabbi», des propos insultants pour les Chawis. Les populations Chawies sont alors sorties dans la rue à Batna, Khenchela, Oum-EI-Bouaghi... pour protester contre les propos racistes du chef du gouvernement algérien. Lire <http://www.lematindz.net/news/13907-blague-de-sellal-sur-les-chaouis-la-protestation-fait-tache-dhuile.html>

acte criminel ne font l'objet d'enquêtes judiciaires lorsqu'ils impliquent les autorités. Cela crée un contexte oppressant qui ne laisse guère de place à l'espoir mais pousse les jeunes particulièrement à des actes extrêmes tels que l'émigration clandestine ou le suicide qui a atteint des niveaux jamais égalés.

Durant tous les étés, la Kabylie région montagneuse et forestière, est la cible de très nombreux incendies volontairement provoqués par les militaires de l'armée algérienne stationnés en surnombre dans cette région, sous le prétexte de lutter contre les terroristes islamistes qui se cacheraient dans les reliefs et les forêts. De très nombreux témoins oculaires attestent ce fait. La Kabylie est ainsi prise en otage entre les «services de sécurité» gouvernementaux et les groupes islamistes armés.

Ces dernières années, la justice et la police harcèle et réprime de manière incessante les défenseurs des droits de l'homme, les Chrétiens, les blogueurs et les militants politiques du Mouvement pour l'Autodétermination de la Kabylie (MAK).

Le drame du Mzab

At-Mzab, les Mozabites, sont une des composantes du peuple Amazigh, installée depuis le Xème siècle dans son territoire historique de la vallée du Mzab, à quelques 600 km au sud d'Alger. Les Mozabites sont environ 300.000 personnes, de confession musulmane, de rite Ibadite, un rite très minoritaire et non reconnu en Algérie (le rite majoritaire et officiel est le rite sunnite malékite). La civilisation des At-Mzab est inscrite depuis 1982 au patrimoine mondial de l'Unesco qui la présente comme « la marque, dans le désert, d'une civilisation sédentaire et urbaine porteuse d'une culture originale qui a su, par son génie propre, préserver sa cohésion à travers les siècles ».

C'est justement dans le but de détruire la grande cohésion du peuple At-Mzab et sa spécificité culturelle que l'Etat algérien a depuis les années 1960, progressivement incrusté des groupes Arabes des tribus Chaamba (musulmans sunnites malékites) dans la vallée du Mzab et au sein même des cités Mozabites telles que Taghardayt (Ghardaia), At-Isgen (Beni-Isguen), Tajnint (El-Atteuf), At-Mlichet (Melika), Legrara (Guerrara), Bergan (Berriane). De manière tout à fait arbitraire, l'Etat algérien a octroyé prioritairement aux Arabes Chaamba, des emplois dans l'administration publique, des logements sociaux et des terrains appartenant aux communautés Mozabites. Ce faisant, l'Etat a installé les germes du conflit entre les Arabes privilégiés et les At-Mzab spoliés et discriminés.

Depuis l'année 2013, de graves violences ont éclaté entre les communautés Arabes et les At-Mzab, pratiquement dans toutes les localités de la vallée du Mzab. De virulentes attaques ont été menées par des groupes appartenant à la communauté arabe Chaamba contre les personnes et les biens appartenant aux At-Mzab, avec le soutien clairement affiché des autorités politiques, policières et judiciaires algériennes. Le mois de juillet de l'année 2015 a été marqué par l'assassinat d'une quinzaine de Mozabites et l'incarcération arbitraire d'une centaine d'autres, dont Kamel-Eddine Fekhar, défenseur des droits de l'homme et des élus, condamnés ensuite à des peines de 5 ans de prison dont 2 ans ferme.

Au cours de la période 2013-2015, des attaques meurtrières planifiées ont ciblé plusieurs quartiers Mozabites. Des cimetières et des lieux de culte Mozabites à Taghardayt (Ghardaia), Bergan (Berriane), At-Mlichet (Melika) qui font partie du site classé par l'Unesco ont été saccagés par des groupes Arabes en présence des forces de police. Plusieurs vidéos disponibles prouvent ces faits⁷. Le 16 mars 2014, une marche hostile aux Mozabites a été organisée avec l'autorisation des autorités algériennes dans la ville arabe de Metlili des Chaamba située à 40 km de Taghardayt. A la tête du cortège il y avait des officiels algériens et un Imam ayant le statut de fonctionnaire de l'Etat. La foule scandait : « La Ilah illa Allah, ibadhi aduw Allah ! », (il n'y a de Dieu qu'Allah et les Ibadites sont les ennemis d'Allah) et "le Mozabite est ennemi du prophète Mahomet". Ces slogans sont une incitation au meurtre mais aucune poursuite n'a été engagée contre les organisateurs de cette marche.

⁷ <http://www.dailymotion.com/video/x4ywi6p> - <https://www.youtube.com/watch?v=KfffSJyeENs&pbjreload=10>

Devant le déferlement de violences racistes visant les Mozabites et le comportement de tous les services de l'Etat en faveur des Arabes, Kamel-Eddine Fekhar, défenseur des droits de l'homme, membre de Front Line Defenders, a adressé une lettre le 17 mai 2014 et une autre le 2 juillet 2015 à M. Ban Ki-Moon, Secrétaire Général de l'ONU, pour lui demander la mise du peuple At-Mzab sous protection des Nations Unies. Cela a valu à M. Fekhar d'être accusé de « traître » et de porter « atteinte à l'unité nationale et à la sûreté de l'Etat ».

Pendant les deux années que M. Fekhar et ses co-détenus ont passées en prison, ils ont déclaré avoir subi la torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants.

Maitre Salah Dabouz, avocat des détenus du Mzab a été interpellé à plusieurs reprises par la police, mis sous contrôle judiciaire et menacé de prison dans le but de lui faire abandonner la défense des prisonniers politiques Mozabites.

Bakir Alouani, citoyen Mozabite, agit depuis de nombreuses années par des moyens pacifiques et légaux contre l'accaparement des terres de sa tribu « At-Alouani » à Taghardayt (Ghardaia). Pour ce motif, il a été arrêté et incarcéré dans la prison de Taghardayt (Ghardaia) depuis deux ans sans jugement. Pour protester contre ce déni de justice, il a entamé une grève de la faim le 07/09/2017.

Salah Abbouna et Khodir Sekkouti, citoyens Mozabites et pères de familles, ont fui en 2015, les persécutions algériennes pour se réfugier pendant un certain temps au Maroc. La justice algérienne les accuse d'atteinte à « la sûreté et à l'intégrité de l'Etat ». Au début de l'année 2017, ils ont quitté le Maroc pour rejoindre l'Espagne où ils ont déposé une demande d'asile politique. Les autorités algériennes ont émis contre eux, un mandat d'arrêt international et réclament leur extradition vers l'Algérie. La police espagnole les a arrêtés et mis en prison à Madrid et il y a de très fortes craintes que les autorités espagnoles répondent positivement à la requête algérienne. S'ils sont extradés, ils risquent la torture et la peine de mort.

Graves atteintes au droit et à la liberté d'association, de réunion, d'opinion et d'expression

Alors que la Constitution garantit « les libertés d'expression, d'association, de réunion et de manifestation pacifique » (articles 48 et 49), dans les faits, les violations du droit et de la liberté d'association, de réunion et d'expression se répètent contre les citoyens, les associations et organisations politiques indépendantes. Ainsi, les activités du Congrès Mondial Amazigh (CMA) et des associations qui en sont membres et du Mouvement pour l'Autodétermination de la Kabylie (MAK), sont systématiquement interdites, brutalement empêchées ou perturbées par la police algérienne. L'association des femmes de Kabylie et la Ligue amazighe des droits de l'homme n'ont jamais reçu leur agrément administratif plus de 8 ans après le dépôt de leur demande au service concerné de la Wilaya de Tizi-Wezzu.

Depuis 2011, toutes les manifestations publiques amazighes sont systématiquement interdites dans les territoires amazighs (Kabylie, Mzab, Aurès, Tamanrasset). Même les rassemblements de soutien aux détenus du Mzab ont été interdits et lorsque les citoyens sortent dans la rue, ils sont arrêtés et font l'objet de poursuites pénales et condamnés.

Les autorités ont même restreint le droit de réunion dans des lieux privés, menaçant les participants à ces réunions ainsi que le propriétaire du lieu. Ainsi, des conférences prévues en 2017 à Bouzguène, Iazougen, Ain-El-Hammam, Cheurfa, à l'Université de Tizi-Wezzu et Vgayet ont été interdites.

Les organisateurs et animateurs des cafés littéraires, lieux de discussions et d'éducation populaire, subissent des intimidations et des menaces de la part des autorités policières et judiciaires, dans plusieurs localités telles que Vgayet, Aokas, Bouzguène... Dans ce cadre, huit conférences-débats ont été interdites en Kabylie en 2017.

C'est une manière d'étouffer toute possibilité de réflexion et d'expression, même dans des contextes les plus pacifiques et les plus discrets.

Le 20 mai 2017 à Tuvirett (Bouira) et le 14 juin 2017 à Lazuguen (Azazga), les forces de sécurité ont empêché avec force les rassemblements pacifiques du mouvement pour l'autodétermination de la Kabylie. Plusieurs manifestants arrêtés, ont été tabassés et insultés dans les commissariats.

Le 10 décembre 2016 à Tizi-Wezzu un rassemblement de soutien aux détenus M'zabs a été violemment empêché, plusieurs militants ont été arrêtés.

Le 15 novembre 2014, 32 citoyens de Haizer dans la Wilaya de Tuvirett (Bouira) ont été arrêtés lors d'une manifestation pacifique et ont été condamnés à des peines allant de 2 mois à 2 ans de prison et des amendes.

A l'occasion de ses voyages à l'étranger, Mme Kamira Nait Sid, présidente du Congrès Mondial Amazigh, est arbitrairement et systématiquement retenue et fouillée à l'aller comme au retour, par les agents de police de l'aéroport d'Alger et obligée de signer un registre. C'est une forme d'intimidation qui vise à décourager cette défenseuse des droits des Amazighs.

Hocine Azem, Vice-Président du CMA, est également régulièrement arrêté et interrogé dans les commissariats de police sur ses activités de défenseur des droits de l'homme en Kabylie.

Le blogueur Kabyle Merzoug Touati, a été arrêté en janvier 2017 à Vgayet (Béjaia) et détenu à la prison de Oued-Ghir depuis plus de 8 mois sans jugement. Il est accusé « d'intelligence avec un pays étranger » et « d'incitation à la violence ». Son avocat, Maître Hamaili, affirme que son client est dans son droit absolu de s'exprimer sur internet et que de ce fait, il est victime d'une « détention abusive ». Il rejette l'accusation d'« intelligence avec l'ennemi » parce que le blogueur « n'est pas en position de détenir la moindre information secrète, de nature à intéresser un Etat étranger, ni constituer un danger contre la sécurité du pays ». Concernant l'accusation d'« incitation à la violence », l'avocat précise que les publications de Merzoug Touati prouvent au contraire que leur auteur est un activiste « pacifiste ». Il estime également que « le recours à la détention provisoire, une mesure d'exception, ne s'applique pas à un journaliste libre, dans une affaire de liberté d'expression ».

Un autre journaliste et blogueur Mohamed Tamalt est mort en prison en décembre 2016 à Alger, après une grève de la faim. Il purgeait une peine de deux ans de prison pour avoir publié des écrits jugés trop critiques contre le chef de l'Etat algérien, M. Bouteflika.

Discriminations et entraves économiques

- Les investissements publics dans les territoires amazighs sont inexistantes ou très inférieurs à ceux des autres régions d'Algérie. Plusieurs entreprises et centres de formation publics implantés dans les territoires amazighs ont été fermés et transformés en casernements militaires.
- L'insécurité entretenue dans les territoires amazighs et particulièrement en Kabylie, pousse les opérateurs économiques à délocaliser leurs bureaux et leurs usines dans d'autres régions d'Algérie.
- Les investissements privés sont entravés par les obstacles juridiques et administratifs qui visent à décourager les activités économiques dans les régions amazighes.
- Les Amazighs d'Algérie ne peuvent accéder à des emplois et encore moins à des postes de responsabilité dans les administrations et les entreprises publiques, qu'à la condition de cacher leur identité amazighe et de faire preuve d'un zèle particulier dans leur mission au service de l'Etat.

Le 13 janvier 2016, les populations et notamment les jeunes diplômés des localités de Tin-Zawaten et de In-Guezzam situées respectivement à 500 et 400 km au sud de la ville de Tamenghasset (territoire Touareg à l'extrême sud de l'Algérie), sont sortis dans la rue pour protester contre « la marginalisation et l'exclusion » des autochtones au profit de citoyens originaires des autres régions du nord du pays.

A titre d'illustration, nous pouvons citer également le cas de l'entreprise Cevital (agroalimentaire) implantée en Kabylie, employant plusieurs milliers de personnes et dont le propriétaire, M. Issad Rebrab, est Kabyle. Depuis quelques années, l'administration et la justice algériennes bloquent ses investissements et multiplient les entraves au fonctionnement de ses usines notamment dans la Wilaya de Vgayet (Béjaïa). En juillet 2016, sur ordre du gouvernement, la justice annule le rachat du journal El-Khabar par M. Rebrab et depuis plusieurs années, les équipements industriels importés par Cevital pour ses usines de Vgayet et Leqsar restent bloqués au port de Vgayet, sans motif légal ni légitime. Craignant pour leurs emplois, les salariés de l'entreprise Cevital ont organisé en avril, puis en juillet 2017, des manifestations publiques afin de protester contre l'acharnement des autorités algériennes contre leur entreprise et son propriétaire. Sur la chaîne Berbère TV⁸, le 3 mai 2016, M. Issad Rebrab, Président Directeur Général de Cevital, parle « d'embuches et d'acharnement » et affirme que c'est parce qu'il est « un Kabyle libre » que ses projets en Kabylie, sont bloqués par le pouvoir algérien. Cet exemple médiatisé de racisme anti-Kabyle cache bien d'autres cas similaires mais moins connus.

Discriminations basées sur la langue et la culture

- Les programmes scolaires de tous les paliers enseignent aux élèves que l'Algérie est un pays arabe et que les Algériens sont arabes et musulmans,
- Les débats dans les Cours et les Tribunaux se déroulent en langue arabe et les jugements sont rédigés en arabe, sans interprète officiel, ce qui handicape lourdement les locuteurs Amazighs ;
- Les agents de police et de gendarmerie rédigent les procès verbaux et tous leurs documents en langue arabe en faisant signer leurs rapports d'enquêtes aux citoyens amazighs sans traduction, ce qui met les citoyens amazighs ne maîtrisant pas l'arabe, dans une situation d'ignorance,
- Tous les documents présentés à l'administration doivent être rédigés exclusivement en langue arabe;
- Tous les actes notariés et des huissiers de justice doivent être rédigés en langue arabe.

Depuis son introduction en 1995 dans l'enseignement scolaire, la langue amazighe est restée au même point, c'est-à-dire qu'elle a toujours un caractère expérimental et facultatif.

Dans les crèches et l'enseignement préscolaire et jusqu'à la 4^{ème} année de l'école primaire, l'enfant amazigh est privé de sa langue maternelle. C'est une des plus graves discriminations et une sévère violation du droit fondamental de l'enfant amazigh.

Le rapport de l'Etat algérien fait mention de 277.176 élèves bénéficiant d'un enseignement de Tamazight (la langue amazighe) pour l'année scolaire 2015/2016, sur un total de 8.112.475 élèves, soit seulement 3,41% des élèves.

Le caractère non obligatoire de l'enseignement de la langue amazighe est interprété comme un manque de considération pour cette langue et n'incite donc ni les élèves, ni les directeurs d'écoles à lui manifester de l'intérêt. La marginalisation de la langue amazighe freine sérieusement sa progression au sein de l'école algérienne et prive les Amazighs de leur langue.

L'administration algérienne continue d'interdire les prénoms amazighs

Les prénoms amazighs continuent de subir les interdictions, y compris dans les territoires amazighophones comme en Kabylie et dans l'Aurès. Les prénoms Aylan, Aris, Gaia, Ghilès, Massiva, Micipsa, Tania.... Ont été refusés par l'administration à Tizi-Wezzu, Batna et Annaba.

Le prétexte invoqué est toujours le même : ces prénoms ne figurent pas dans la nomenclature officielle du ministère de l'intérieur. Les parents doivent alors soit abandonner le prénom qu'ils ont choisi pour leur

⁸ https://www.youtube.com/watch?v=U8KIJ_jrWU0

enfant, soit saisir la justice en acceptant de supporter les coûts des procédures judiciaires et les longs délais au cours desquels leur enfant reste sans prénom officiel.

Cela constitue un déni de justice et un grave mépris envers la culture autochtone amazighe.

Discriminations dans les médias audiovisuels publics et dans la presse écrite

Des journaux arabes tels que « Ennahar El-Jadid » et « Echourouk » expriment régulièrement leur amazighophobie et leur haine de tout ce qui est amazigh, en toute impunité.

La chaîne de télévision publique d'expression amazighe (chaîne 4) est un véritable outil de propagande gouvernementale et un moyen utilisé pour islamiser la Kabylie, folkloriser, falsifier et dénigrer la langue et la culture amazighes⁹.

Malgré le fait que le gouvernement algérien instrumentalise la chaîne de TV amazighe, celle-ci reste la plus pauvre et la moins dotée financièrement. Elle n'émet que 6 heures par jour (17h à 23h), elle dispose d'un programme très limité et ne dispose pas de locaux propres alors que la chaîne coranique publique (Coran TV) est installée dans de vastes et luxueux locaux.

Par ailleurs il n'existe aucune presse écrite en langue amazighe en Algérie.

Le patrimoine amazigh négligé, méprisé

L'Etat algérien dépense des sommes colossales dans la protection et la restauration des vestiges musulmans et turcs notamment, les monuments historiques amazighs (mausolée de Boumia, Medghasen de Batna, Tajjmint le refuge de la reine amazighe Kahina, les tombeaux de Takfarinas, le mausolée du roi Massinissa à El-Khroub...) et une centaine d'autres sites historiques amazighs sont laissés à l'abandon, exposés à l'usure du temps, aux dégradations et aux vols.

L'Algérie célèbre toutes fêtes musulmanes et certaines fêtes internationales, les fêtes traditionnelles amazighes sont exclues de célébration (Yennayer le Nouvel An amazigh, le printemps Amazigh...).

Les tenues vestimentaires amazighes (robes traditionnelles pour les filles et burnous pour les garçons) sont interdites dans les écoles et les lycées.

Othmane Saadi, ancien ambassadeur d'Algérie, écrit dans le journal algérien Echourouk daté du 15 février 2015 : « les Berbères sont des ignorants et des sauvages », qui auraient été « civilisés par les phéniciens et les arabes ». Le CMA a demandé au gouvernement algérien une sanction contre cet individu raciste récidiviste (en 2002, il écrivait dans le journal Acharq-El-Awsat que « le berbérisme en Algérie est plus dangereux pour l'arabe et l'Islam que les Juifs ») mais aucune poursuite n'a été engagée contre lui.

Discriminations basées sur la religion

Dans le domaine des croyances religieuses la Constitution algérienne stipule dans son article 2 que « l'islam est la religion de l'Etat » mais l'article 42 affirme que « la liberté de conscience et la liberté d'opinion sont inviolables. La liberté d'exercice du culte est garantie dans le respect de la loi ».

Dans les faits, un citoyen Algérien est automatiquement considéré comme étant de confession musulmane. Il n'a pas la liberté de choisir une autre religion ou de ne pas avoir de religion. Ainsi, de nombreux algériens non musulmans, souvent des Amazighs, ont été jugés coupables de porter atteinte aux préceptes de l'islam et ont été sévèrement condamnés.

⁹ www.entv.dz

En septembre 2016, M. Slimane Bouhafs, converti au christianisme, a été condamné en appel à une peine de trois ans de prison au motif qu'il aurait « *dénigré les préceptes de l'islam* ».

En même temps, l'Algérie construit à Alger, une mosquée gigantesque, dénommée « mosquée Bouteflika », la plus grande mosquée d'Afrique, détrônant la mosquée Hassan-II de Casablanca, pouvant accueillir 120.000 fidèles, d'un coût de 2 à 3 milliards d'Euros.

Graves atteintes aux droits et libertés des défenseurs des droits humains

Des dizaines de citoyens Mozabites et en particulier Kamaledine Fekhar, Kacem Soufghalem, Bakir Soufghalem, Nacereddine Hadjadj, Noureddine Kerrouchi, Noureddine Lakhbiti, Brahim Sreaa, Abdellah Benabdellah, Abdelaziz Mellal sont des défenseurs des droits humains. Ils ont été arrêtés à Taghardayt (Ghardaia) en 2015 et condamnés à deux ans de prison pour « atteinte à la sûreté de l'Etat ». Durant leur détention ils ont subi des actes de torture.

Le deux novembre 2015, la Wilaya de Tizi-Wezzu annule l'autorisation d'exploitation du club Internet Cyber-Kabylie où travaille Kamira Nait Sid et ordonne à la police de fermer le local et d'apposer des scellés sur sa porte au motif que le club Internet serait « utilisé à d'autres fins que celles prévues », mais sans plus de précision. Les autorités algériennes sanctionnent non seulement Kamira Naid Sid mais également la gérante du club internet en tant qu'employeur d'une militante des droits des Amazighs. A ce jour, Mme Nait Sid est sans emploi et sans revenus. Priver de ressources les militants des droits de l'homme est une des méthodes utilisées par les autorités algériennes dans le but d'affaiblir les capacités de ces personnes à agir et les dissuader de poursuivre leur mission en faveur des droits humains.

L'impunité

Les autorités algériennes exercent les plus graves atteintes aux droits humains et encouragent la diffusion de stéréotypes racistes en toute impunité. C'est le cas notamment pour :

- les Mozabites assassinés à Taghardayt (Ghardaia) entre 2013 et 2016,
- Les trois détenus Mozabites morts en prison en 2015 (Affari Baouchi, Aïssa Bencheikh et Salah Gueddouh)
- Les 126 jeunes assassinés au printemps noir de 2001 en Kabylie,
- L'assassinat en 1998 du chanteur et militant amazigh Matoub Lounes,
- Les détentions arbitraires,
- La torture et les violences physiques et morales infligées par les agents de police aux citoyens amazighs,
- La destruction du patrimoine historique et naturel des Amazighs,
- La diffusion de propos mensongers et de stéréotypes offensants et méprisants à l'encontre des Amazighs.

Rappel des recommandations des organes de l'ONU au gouvernement algérien

- Du Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation (mission en Algérie du 27 janvier au 3 février 2015)

Le Rapporteur spécial encourage le Gouvernement à accorder davantage de moyens humains et financiers afin que l'enseignement de Tamazight cesse de reculer et progresse à tous les niveaux du système éducatif, et pour qu'il reçoive un traitement plus équitable au plan national. Il recommande de normaliser l'enseignement de Tamazight à tous les niveaux de l'éducation. Une attention particulière devrait être accordée à l'apprentissage de Tamazight au niveau du préscolaire. La stratégie de développement du préscolaire attendue devrait ainsi pleinement intégrer l'enseignement et l'apprentissage de Tamazight. Le Rapporteur spécial encourage le Gouvernement à mettre en œuvre les recommandations relatives à la langue amazighe du Comité sur l'élimination de la discrimination raciale

(voir CERD/C/DZA/CO/15-19, par. 14 et 16) et du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (voir E/C.12/DZA/CO/4, par. 22).

Aucune des recommandations du Rapporteur Spécial sur le droit à l'éducation n'a été suivie d'effet.

- Du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (2013) et du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (2015)

. Promotion de la langue amazighe

Le Comité prend note de la déclaration de l'État partie sur les efforts supplémentaires qui seront entrepris et l'encourage ardemment à assurer l'enseignement de la langue amazighe à tous les niveaux d'éducation et instituer la langue amazighe comme langue officielle en vue de renforcer sa promotion sur toute l'étendue du territoire.

La langue amazighe a le statut de langue officielle depuis 2016 mais son enseignement régresse et aucune initiative n'a été prise pour l'introduire dans l'administration ne serait-ce dans les territoires amazighophones.

. Promotion des droits économiques, sociaux et culturels des Amazighs

Le Comité recommande que l'État partie accentue ses efforts de développement dans les régions les plus défavorisées, notamment celles habitées par les Amazighs. Le Comité recommande également que le rôle et les activités du Haut Commissariat à l'Amazighité soient renforcés tout en s'assurant que ces activités sont menées pour et avec les Amazighs dans le respect de leurs droits et libertés. Le Comité invite l'État partie à inclure dans son prochain rapport périodique les résultats atteints par le Haut Commissariat et l'impact des activités menées.

Les régions habitées par les amazighophones demeurent marginalisées sur le plan économique. Pire, de multiples entraves administratives freinent sérieusement l'investissement privé dans ces territoires. Par ailleurs, les activités du Haut Commissariat à l'Amazighité sont peu connues des Amazighs et surtout, elles ne sont pas menées pour et avec les Amazighs dans le respect de leurs droits et libertés comme le CERD l'a recommandé.

. Droit d'utiliser les prénoms amazighs

Le Comité prend note de l'information fournie par l'État partie concernant la révision de la liste des prénoms pour y inclure plus de 500 prénoms amazighs et lui recommande de prendre les mesures nécessaires pour assurer qu'en fait et en droit tous les Algériens aient le libre choix des prénoms de leurs enfants et puissent les inscrire auprès de l'officier de l'état civil sans discrimination aucune.

De nombreux prénoms amazighs continuent d'être refusés par les administrations algériennes.

. Situation des femmes, en particulier amazighes

Le Comité attire l'attention de l'État partie sur sa recommandation générale n° 25 (2000) concernant la dimension sexiste de la discrimination raciale et lui recommande de poursuivre ses efforts visant à promouvoir les droits des femmes, en portant une attention particulière aux femmes amazighes.

A notre connaissance, le gouvernement algérien n'a pris aucune mesure spécifique en faveur des femmes amazighes. Elles continuent donc de subir la double peine parce qu'elles sont femmes et amazighes.

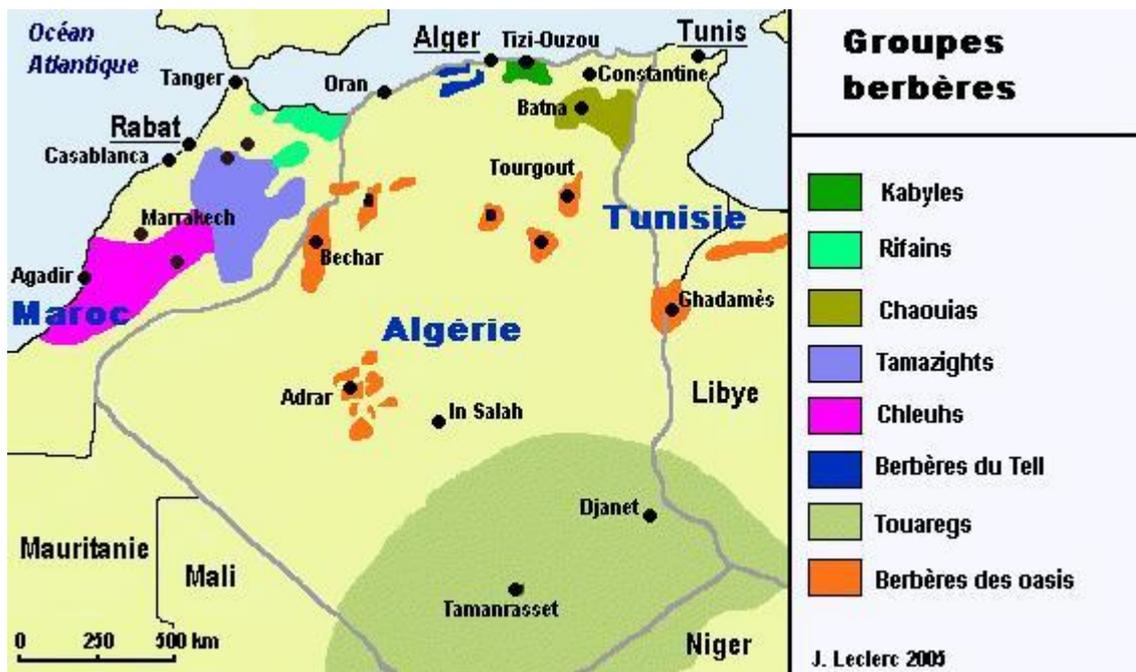
Recommandations du Congrès Mondial Amazigh

Le Congrès Mondial Amazigh recommande :

- La reconnaissance du statut de peuple autochtone pour les Amazighs,
- La mise en œuvre de manière effective de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones,
- La libération immédiate et de manière inconditionnelle de tous les prisonniers d'opinion,
- La réhabilitation et le dédommager des détenus et leurs familles pour les préjudices matériels et moraux qu'ils ont subis,
- L'adoption avant la fin de l'année 2018 d'une loi organique concernant la mise en œuvre du caractère officiel de la langue amazighe,
- L'abolition immédiate de toute la législation ainsi que les textes administratifs excluant Tamazight,
- L'arrêt par tous les moyens du racisme et des discriminations anti-Amazighs,
- L'arrêt des harcèlements policiers et judiciaires des défenseurs des droits humains,
- Des enquêtes indépendantes et impartiales et des poursuites judiciaires à l'encontre des responsables et des auteurs des crimes et exactions commises à l'encontre des citoyens,
- Le respect effectif de la liberté de conscience et de culte,
- Le respect effectif des libertés publiques, notamment la liberté d'association, de manifestation, de réunion et d'expression.

CMA, septembre 2017.

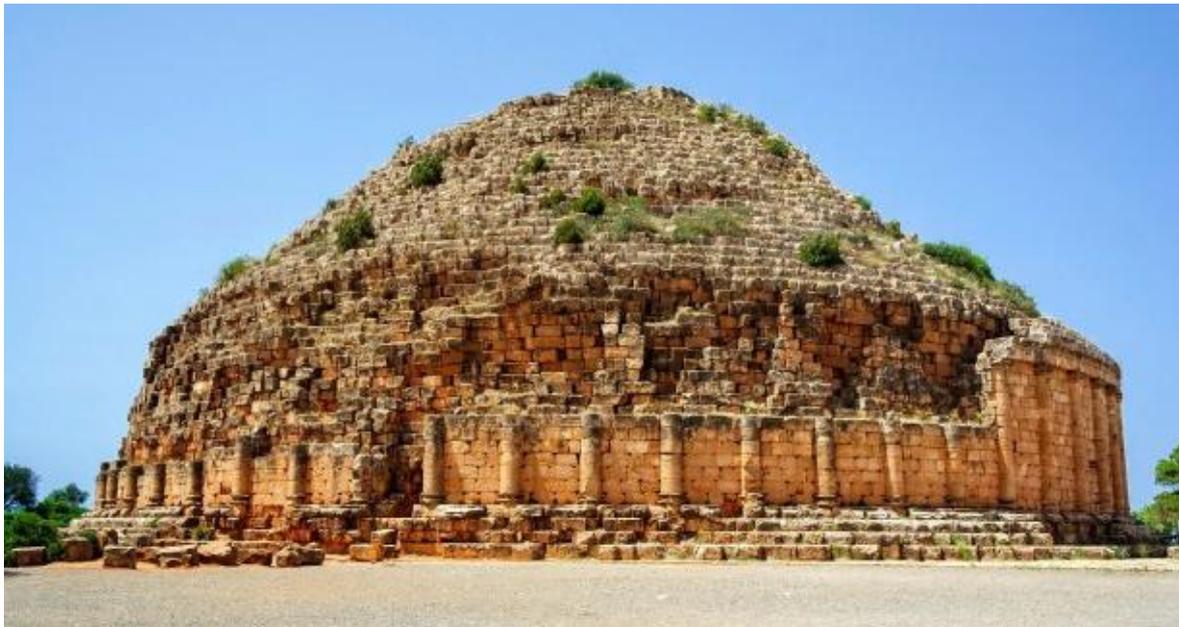
Annexes



Les Amazighs sont aujourd'hui présents principalement au Maroc et en Algérie



Kabylie, territoire montagneux à l'Est d'Alger



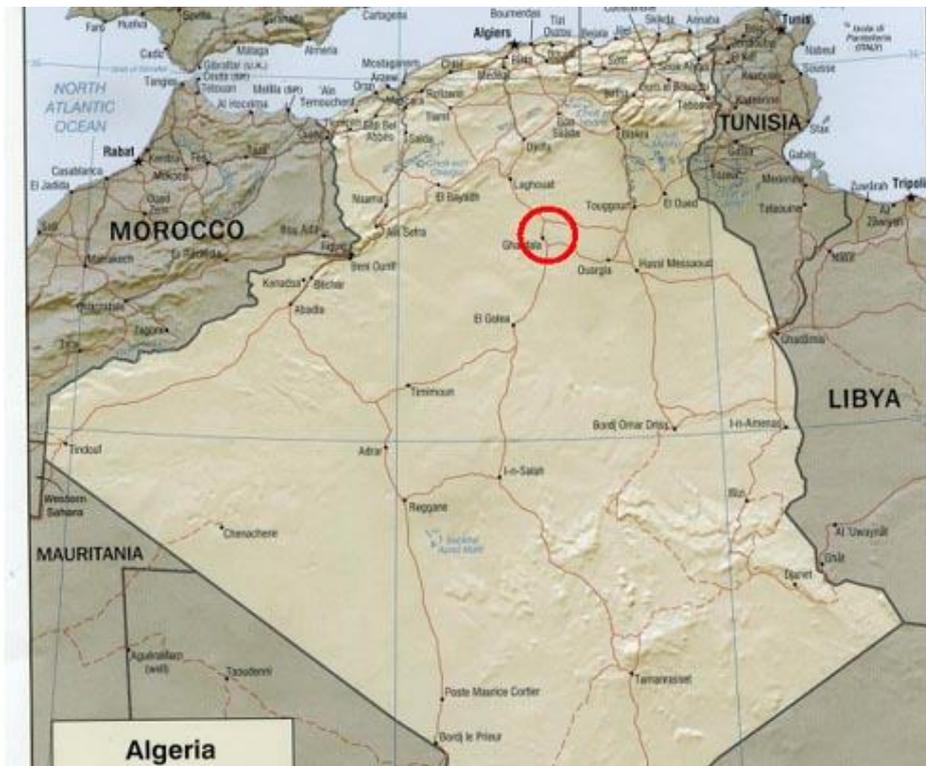
Le patrimoine civilisationnel amazigh abandonné aux dégradations du temps et aux pillages, ici le mausolée royal de Maurétanie, près de Tipaza, dans la région du Chenwa, à l'Ouest d'Alger.





Violences policières en Kabylie

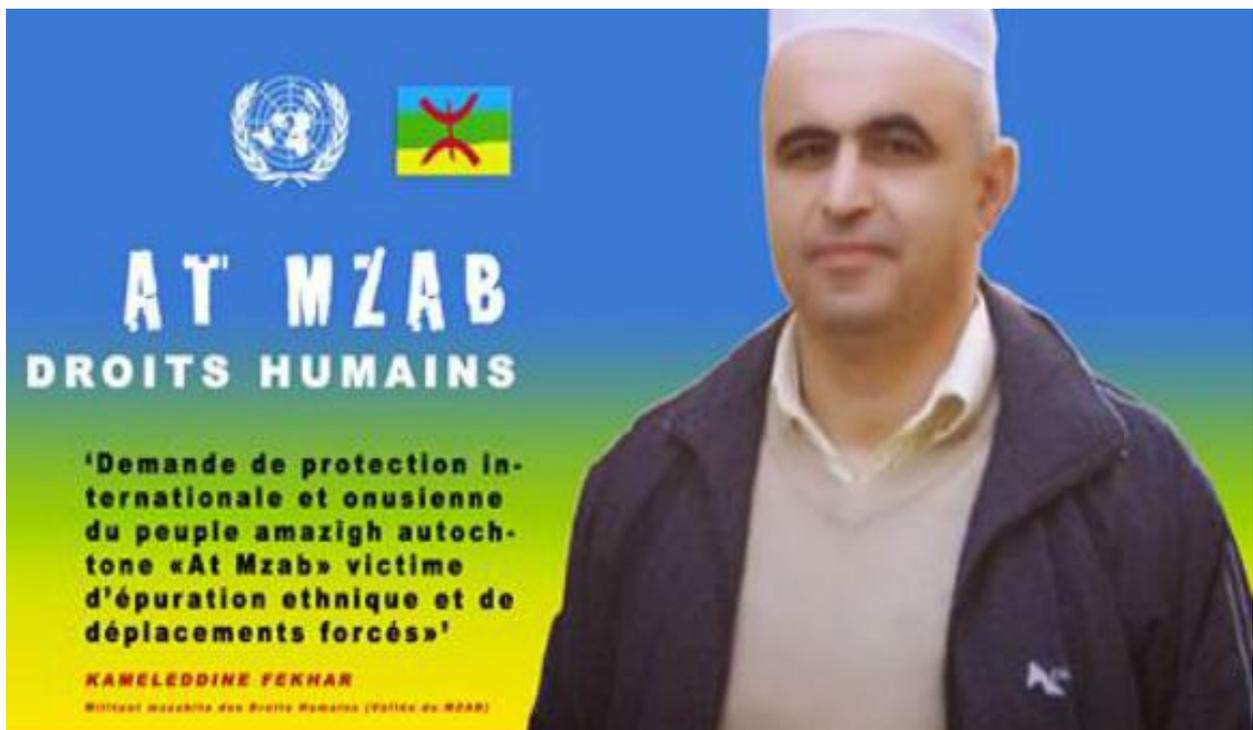
La tragédie du Mzab



Le Mzab, territoire de 30.000 Km², à 600 km au sud d'Alger



Taghardayt (Ghardaia), capitale du Mزاب, classée au patrimoine mondial par l'Unesco



Kamel-eddine Fekhar, Mozabite et défenseur des droits de l'homme

Liste non exhaustive des Mozabites arrêtés et emprisonnés entre 2013 et 2016
(au total, 160 Mozabites ont été incarcérés entre 2013 et 2016)

- **Groupe de Guerrara (21)**
- Bencheikh Abderahmen
- Bencheikh Ilyes
- Bencheikh Abdelwahab
- Kayous Abdelwahab
- Kayous Youcef
- Kayous Muhammed
- Hadji Yahia
- Latrache Elhachemi
- Benamara Bakir
- Babanou Bachir
- Ou le dabouz Muhammed
- Hafar Muhammed
- Krizou Yacine
- Cheikhdahmen Omar
- Benamor Rostom
- Ahmedtaamout Lakhdar
- Ouleddaoud Ahmed
- Ouali Abderahmen
- Oudjana Nouredine
- Ouledbahmani Farid
- Ouleddaoud Kacem

- Groupe de Taghardayt (22)

- Docteur FEKHAR Kamaledine
- FEKHAR Saïd
- SOUFGHALEM Kacem
- SOUFGHALEM Bakir
- ADAOUD Sliman
- BABAOUYOUB Salah
- BABAOUYOUB Abderahmane
- BENYOUB Hamou
- BOUROUROU Aïssa
- BOULENACH Saïd
- CHEKEBKEB Slimane
- CHEKEBKEB Aïssa
- CHEKEBKEB Mohamed
- MAARAD Aïssa
- MOUSAOUALI Bahmed
- NASRI Mohamed
- GOUMGHAR Sofiane
- HADJ-SAID Slimane
- HADJ-SAID Nacer
- OUYABBA Brahim
- OUYABBA Mustapha
- OUIRROU Yagoub
- OUIRROU Aïssa
- SRIA Brahim
- TEBAKH Aïssa
- TEBAKH Moussa

- Groupe de Berriane (10)

- Nacereddine HADJADJ
- Nouredine KERROUCHI
- Abdellah BENABDELLAH
- Nouredine OULED-DAOUD
- Ali YOUB
- Salah TALEB-BAHMED
- Salim ABBOUD
- Samir KHALFAOUI
- Mohamed BEDJLOUD
- Abdelaziz LASSAKEUR

- **Bencheikh Aïssa et Baouchi Affari sont morts des mauvais traitements subis en prison en 2015.**

Martyres Mزاب tués par des terroristes à balles réelles le 06-07-2015



وَالِيعِي هَاشِمِي
OUALI EL HACHEMI



ABO EL OULA HOCINE



الْحَاجُّ أَحْمَدُ إِسْمَاعِيلِ
HAJ MAHAMED SMAIL



الْحَاجُّ مَسْعُودُ مَوْسَى
HAJ MESSAOUD MOUSSA



الْشَيْخُ أَحْمَدُ هَاشِمِي
CHIKH AHMED HACHEMI



العنق عز الدين
ANQUE AZZEDDINE



حمدي أوبالة عبد الحميد
HAMID OUBALA ABDELHAMID



أوجانة فيصل
OUJANA FAYCEL



بوعبون نور الدين
BOUABBOUN NOREDDINE



حمية أوجانة محمد الأمين
HAMID OUJANA MOHAMED AMINE
20 ans



سليمان زيتون إبراهيم
SLIMANE ZITOUN BRAHIM



مليكي الحاج
MLIKI ELHADJ



ابن اسماعيل أحمد بن قاسم
BEN SMAIL AHMED



OULAD HAJ MESSAOUD BAHMED

Une trentaine de Mozabites ont été tués en juillet 2015







Policiers et arabes Chaamba, ensemble lors des attaques menées contre les Mozabites



Destruction de sites sacrés Mzabs par les arabes Chaamba à Taghardayt (mausolées, mosquées, cimetières), en toute impunité